



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 février 2018

Le nouveau recours contre le service annuel 2019 a été déposé

Comme cela avait été annoncé lors de l'assemblée générale, le 16 janvier dernier, l'association de défense des usagers, et des Maires et des élus en colère de la ligne RER D Sud – Branche Malesherbes (ADUMEC) a déposé ce mardi 13 février un nouveau recours devant le Tribunal administratif de Paris contre les délibérations d'Île-de-France Mobilités entérinant le projet de service annuel 2019 pour la ligne D du RER.

« Notre association et les communes d'Étiolles, Ris-Orangis et Soisy-sur-Seine (pour le Collectif des habitants et associations du Val de Seine) ont déposé deux recours conjoints » précisent Jean-Jacques BOUSSAINGAULT (président d'ADUMEC, Maire de Boigneville) et Jacques MIONE (trésorier de l'association, Maire de Ballancourt-sur-Essonne).

« En opérant une réorganisation radicale des conditions d'exploitation de la ligne de RER D, avec une coupure importante dans son tracé actuel, puisqu'il sera désormais impossible pour les usagers de rejoindre directement Paris, Île-de-France Mobilités porte directement atteinte à notre territoire et à ses habitants. »

« Outre les illégalités que nous soulignons dans ce recours, et l'insuffisance ainsi que l'irrégularité de la concertation préalable, puisque ce projet était en réalité ficelé d'avance, nous voulons démontrer que ce service annuel est incompatible avec le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) et le plan de déplacements urbains (PDUIF) en vigueur. »

« L'atteinte portée par le SA 2019 aux communes situées sur la ligne du RER D, qui ne bénéficieront plus d'un accès direct à Paris, n'a pas seulement pour conséquence de rompre l'égalité de traitement au détriment des usagers qui habitent ou travaillent sur ce territoire. Elle affecte également le potentiel de toutes nos communes en matière de développement économique.»

« Fracturer ainsi des territoires, les isoler, pour soi-disant améliorer la ponctualité sur le reste de la ligne, ce qui ne sera pas le cas, c'est aborder la problématique des transports par le petit bout de la lorgnette » poursuit le député Franck MARLIN, porte parole de l'ADUMEC.

« Il y a un problème de saturation du réseau. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai saisi l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) afin qu'elle intervienne en tant que régulateur pour que les rôles de chaque partie prenante soient assumés et que la loi soit appliquée. Un avis de saturation permettrait d'étudier la problématique dans son ensemble, sans se focaliser uniquement sur le RER D, en prenant en compte l'utilisation du réseau et les priorités actuellement données aux TER et aux TGV, et d'imposer les investissements qui s'avèrent nécessaires pour augmenter les capacités de l'infrastructure, du matériel roulant,...

« Scinder la ligne D ne résoudra rien. À l'inverse, cet avis de saturation rassemblerait tous les acteurs concernés pour mettre en place une véritable et ambitieuse politique de transports publics ferroviaire qui répondrait enfin aux enjeux de tous les territoires franciliens et de tous les franciliens eux-mêmes. C'est aussi tout le sens de notre combat au service des usagers. »

ADUMEC

Association de défense des usagers, et des Maires et des élus en colère de la ligne RER D Sud – Branche Malesherbes
Siège social : Hôtel de Ville 91720 BOIGNEVILLE - <http://www.pourlemaintiendesdirectsrerd.fr>